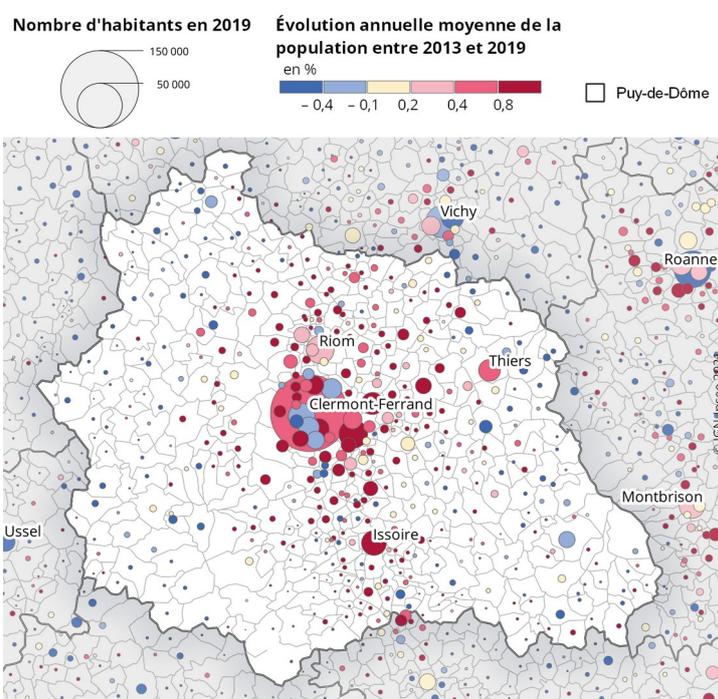


Communiqué de presse

L'Insee Auvergne-Rhône-Alpes publie les populations légales de toutes les communes de la région

Département du Puy-de-Dôme : 662 152 habitants

Une croissance démographique modérée, surtout portée par une attractivité en hausse et centrée autour de Clermont-Ferrand



Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2019

Chiffres-clés



	Puy-de-Dôme	Région
Population au 1 ^{er} janvier 2019	662 152	8 042 936
Taux de croissance annuel moyen 2013-2019	+ 0,5 %	+ 0,6 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,1 %	+ 0,3 %
<i>Solde migratoire</i>	+ 0,5 %	+ 0,3 %
Taux de croissance annuel moyen 2008-2013	+ 0,4 %	+ 0,8 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,1 %	+ 0,4 %
<i>Solde migratoire</i>	+ 0,3 %	+ 0,3 %

Source : Insee, Recensements de la population 2008, 2013 et 2019

Clermont Auvergne Métropole

Population au 1 ^{er} janvier 2019	296 180
Taux de croissance annuel moyen 2013-2019	+ 0,7 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,3 %
<i>Solde migratoire</i>	+ 0,5 %

Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2019

Les 5 communes les plus peuplées

Commune	Population		
	2008	2013	2019
Clermont-Ferrand	139 006	141 463	147 865
Cournon-d'Auvergne	19 124	19 287	20 322
Riom	17 841	18 675	19 004
Chamalières	17 148	17 733	17 276
Issoire	14 163	14 286	15 296

Source : Insee, Recensements de la population 2008, 2013 et 2019

Les 5 communes en plus forte croissance parmi les communes de plus de 5 000 habitants

Commune	Population 2019	Évolution 2013-2019		
		Ensemble	Solde naturel	Solde migratoire
Cébazat	8 805	+ 2,8 %	- 0,1 %	+ 2,8 %
Pont-du-Château	12 182	+ 2,5 %	+ 0,2 %	+ 2,3 %
Aubière	10 904	+ 1,9 %	0,0 %	+ 2,0 %
Le Cendre	5 510	+ 1,7 %	+ 0,0 %	+ 1,7 %
Lezoux	6 256	+ 1,5 %	- 0,6 %	+ 2,1 %

Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2019

Note méthodologique

La méthode du recensement annuel est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y aura donc dorénavant (pendant les cinq prochaines années) un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement. La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2013-2019) doivent donc être analysées avec un pas de six ans. Dans le présent document, les comparaisons sont donc basées sur une période de six ans pour la plus récente (2013-2019) et une période de cinq ans (2008-2013) pour la plus ancienne. La comparaison des évolutions de la population, du solde migratoire et du solde naturel sur ces périodes de durée différente n'en reste pas moins pertinente, car toutes les données sont présentées en moyenne annuelle.

**Retrouvez les populations légales
de toutes les communes de France
ainsi que leurs évolutions sur insee.fr**

Contact presse

Nathalie Camus
04 78 63 26 96
dr69-sed-conseil-media@insee.fr